

LIAISON FERROVIAIRE VAL DE DURANCE – ITALIE PAR LE TUNNEL SOUS LE MONTGENEVRE
ACCORDS FRANCO-ITALIENS
(RAPPEL)

Traité de paix signé à Paris le 10 février 1947,
approuvé par les Gouvernements français et italien le 15 septembre 1947
Article 8

1. Le Gouvernement italien coopérera avec le Gouvernement français à l'établissement (...) d'une **liaison par voie ferrée entre Briançon et Modane par Bardonnèche.**

2. Le Gouvernement italien autorisera en franchise, sans visite de douane, sans vérification de passeports, qu'aucune autre formalité, le trafic par chemin de fer des voyageurs et des marchandises empruntant, en territoire italien, le raccordement ainsi établi, pour se rendre dans un sens ou dans l'autre d'un point situé en France ; il prendra toute mesure nécessaire pour assurer le passage, dans les mêmes conditions de franchise et sans retard injustifié, des trains français utilisant ledit raccordement. (...)

Nota: l'article 8 est le seul article du traité de 1947 à ne pas avoir encore été mis en œuvre

Sommet franco-italien de Périgueux - 27 novembre 2001

Les autorités gouvernementales, françaises et italiennes, demandent que la Commission intergouvernementale (CIG) pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud fasse **"des propositions concrètes de désenclavement des Alpes du sud, tout particulièrement en étudiant un projet de traversée ferroviaire du Montgenèvre"**.

Nota: 18 ans après cette décision, le compte-rendu de la mission confiée par les gouvernements français et italien à la CIG des Alpes du Sud n'a toujours pas été publié.

TUNNEL DU MONTGENEVRE



PROTOCOLE D'ACCORD

TURIN - 3 DECEMBRE 2003

(extraits)

(...) Considérant une convergence de vue totale sur les préconisations résultant des études dressées en ce sens pour le compte de la Province de Turin et de SETUMONT en 2001-2002, avec l'appui de l'Union Européenne à travers un financement INTERREG, consistant en la réalisation d'un tunnel ferroviaire (...) reliant la voie ferrée côté français à Villar St Pancrace (...) au réseau ferré italien à l'ouest d'Oulx, (...)

(...) Considérant que cette solution rend possible, sous forme d'aménagements progressifs :

- avec la création du seul tunnel, le désenclavement TGV de la zone touristique du Briançonnais et de Clavières-Cesanna, depuis Milan, Turin, Paris, Lyon, et la mise en place d'une liaison TER Marseille-Turin;
- avec l'aménagement et l'électrification de la voie ferrée entre Briançon et Gap, le désenclavement TGV de l'ensemble des Hautes Alpes;
- avec la création d'une plate-forme de feroutage à l'intersection de la voie ferrée et de l'A51 dans le secteur de la Bâtie Neuve, le transit poids lourds par voie de feroutage vers Orbassano et la Pianura Padana;
- avec l'aménagement et l'électrification de la voie ferrée vers la Méditerranée, le transport de convois de fret depuis Marseille et l'Espagne vers Turin et les Pays de l'Est (...).

Pour la Provincia di Torino,

La Présidente

Mercédès BRESSO

Pour le Conseil Général des Hautes Alpes

Le Président

Alain BAYROU

Nota: cet accord définit parfaitement les objectifs du projet Montgenèvre.
Il préfigure la procédure des groupements européens de coopération territoriale (GRCT),
officialisés par la loi 2013-431 du 28 mai 2013.